

LA FEUILLE N°10

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables
« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » Antoine de Saint-Exupéry

« Pour des territoires durables. Le massif jurassien. »

Dans ce numéro :

« L'atelier montagne ». **2**

Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France. **7**

Cinq questions posées à Michel Cothenet, DATAR, commissaire à l'aménagement du massif du Jura. **11**

Cinq questions posées à Jean-Gabriel Nast, président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. **22**

Pour en savoir un peu plus ... **34**

L'ÉDITORIAL

Qu'est-ce-qu'un territoire durable ? C'est pour apporter quelques éléments de réponse à cette difficile question que le 8 avril 2010, à Lons-le-Saunier, la préfecture et la DDT du Jura ont organisé une soirée consacrée à ce thème et dont les actes vous ont été communiqués à la mi-janvier 2011.

Le géographe, le démographe, l'économiste et le sociologue, pour ne citer que quelques-uns de ceux susceptibles d'être concernés par le sujet, donneraient très probablement autant de définitions différentes des « territoires », qui se déclinent à plusieurs échelles.

Pour reprendre une métaphore déjà employée dans le numéro 7 de « La Feuille », ils peuvent être à l'image des matriochkas, les célèbres poupées russes, et s'emboîter les uns dans les autres. Parfois, ils ne se recoupent que partiellement.

Le grand territoire (le bassin de vie ou d'emploi,...), constitue tout d'abord pour nos « biotopes » l'échelle minimale permettant par exemple de définir et de mettre en œuvre une politique cohérente et efficace en matière de mobilités.

Le niveau suivant est le village ou le quartier qui, pour être durable, doit notamment promouvoir une mixité sociale et générationnelle, ainsi que la volonté de ses habitants de mieux vivre ensemble.

Vient enfin le logement, dont la construction ou la rénovation fait aujourd'hui la part belle à la performance énergétique, mais aussi à l'emploi de matériaux sains et écologiques qui s'inscrivent dans des circuits courts, un concept qui ne concerne pas seulement l'agriculture.

Ainsi, faire le choix d'habiter dans un logement « à énergie positive », situé dans un « éco-quartier », n'a que peu de sens si nous parcourons chaque jour plusieurs dizaines de kilomètres avec notre voiture, pour rejoindre notre lieu de travail et pour rentrer chez nous ensuite, ou pour trouver les services (commerces, santé, loisirs,...) dont nous avons besoin.

Pour réussir un projet de territoire durable, il est indispensable de bien prendre en compte les trois échelles qui ont été identifiées. C'est pour cette raison qu'elles

seront successivement évoquées cette année dans « La Feuille », qui vous proposera également une série d'articles plus techniques, dédiés aux « outils » des politiques foncières et de l'aménagement.

Ce numéro 10 de votre journal est consacré au massif jurassien, qui occupe une place essentielle dans le département, mais qui est également tout aussi important pour nos voisins du Doubs et de l'Ain, ainsi que pour nos amis suisses.

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs du développement durable de ce grand territoire doivent relever de nombreux défis, comme la nécessaire adaptation aux changements climatiques, la conservation de paysages, de milieux naturels, d'une faune et d'une flore remarquables, la préservation de l'économie locale, en particulier de l'industrie et de l'agriculture, une organisation plus rationnelle des mobilités,...

Enfin, un article de cette « Feuille » traite des « outils » qui, en matière de droit des sols, permettent de mettre en œuvre un projet de territoire.



Gérard Perrin,

Directeur départemental
des Territoires du Jura

« L'atelier montagne », une démarche exploratoire pour un développement durable de la moyenne montagne.



Béatrice Neel,
DDT du Jura,
Mission
Développement
Durable.

Le ministère à l'initiative d'une démarche exploratoire.

En 2007, « l'atelier montagne » a été mis en œuvre et piloté par le bureau des stratégies territoriales de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL).

Le but de cette démarche était de réunir tous les acteurs « de terrain » concernés, afin de leur permettre de définir ensemble un projet de territoire durable.

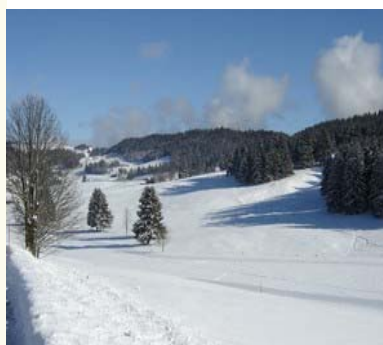
Trois sites de moyenne montagne, où la nécessaire préservation des ressources et le développement local génèrent des conflits, ont été retenus dans le cadre de cette approche.

Les territoires de moyenne montagne, espaces contraints en particulier par la géographie, sont en effet probablement ceux qui subissent le plus les impacts des changements climatiques. Les modèles de développement actuels

doivent donc être évalués, de même que les approches sectorielles et les logiques de planification.

L'ambition de « l'atelier montagne » était de préciser collectivement une stratégie transversale fondée sur une analyse du contexte local (« le terrain »). Ainsi, cette initiative exploratoire fut conçue comme un lieu d'expérimentation, de réflexion, de créativité et de dialogue.

La communauté de communes des Rousses fut l'un des trois sites retenus dans le cadre de « l'appel à projets » lancé au printemps 2007 par le ministère. Pendant deux années, elle a ainsi bénéficié de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un paysagiste, d'un architecte, d'un urbaniste et d'un économiste.



*Paysage du Haut-Jura en hiver.
© DDT du Jura, F. Neret.*

La démarche engagée a permis de réfléchir notamment aux échelles territoriales pertinentes qui doivent être prises en compte pour définir un projet de développement durable : le territoire d'influence, de vie, de projet et, enfin, les sites à aménager localement.

« L'atelier montagne » a permis de :

- mettre en évidence les enjeux, les forces et les faiblesses, « les jeux d'acteurs » et les pistes de travail possibles ;
- définir des axes stratégiques et des orientations d'aménagement en mettant en cohérence les projets locaux avec les exigences du développement durable ;
- s'appuyer sur les projets des territoires voisins pour développer des solidarités ;
- préciser les gouvernances nécessaires à la réussite du projet de territoire.

Les élus, les services de l'État et des collectivités territoriales, les chambres consulaires, ont construit collectivement cette démarche avec l'aide de cabinets d'experts mandatés.

« L'ambition de « l'atelier montagne » était de préciser collectivement une stratégie transversale fondée sur une analyse du contexte local ».

Le territoire haut-jurassien de la station des Rousses.

Située à l'extrême sud du département du Jura, la station des Rousses est composée de quatre communes : Bois d'Amont, Les Rousses, Prémaman et Lamoura.

Au contact de la partie centrale de « la mégapole européenne », ce territoire « de frange » profite ainsi des dynamiques économiques et urbaines proches, en particulier de l'influence de Lausanne et de Genève.

Cette communauté de communes est également à l'articulation de trois territoires :

- l'agglomération genevoise ;
- le canton vaudois en Suisse ;
- le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura.

La station des Rousses est constituée de trois sous-ensembles encadrés par des boisements :

- **le val de Joux.** Cette large vallée, bordée par les reliefs du Noirmont à l'est et du Risoux à l'ouest, est pâturée et habitée. Elle accueille deux lacs majeurs du massif jurassien, celui de Joux au nord et, au sud, celui des Rousses directement concerné par « l'atelier montagne », ainsi que de nombreuses tourbières ;



- **le « pôle urbain » des Rousses ;**

- **le secteur de Lamoura,** caractérisé par des pré-bois (des pâturages plus ou moins boisés), un domaine skiable et une urbanisation linéaire et diffuse dans le fond de la vallée.

Les déplacements et les échanges au sens large se sont développés en fonction de la géomorphologie du massif. Celui-ci est caractérisé par une alternance d'anticlinaux et de synclinaux (de monts et de vaux), orientés sud-ouest / nord-est.

Les différentes vallées communiquent entre elles par des cluses. Ces dépressions perpendiculaires à l'axe des plis traversent complètement les anticlinaux. Elles ont été propices à l'implantation des « pôles urbains ».

Le réseau de circulation principal emprunte logiquement ces cluses vers la Suisse, tandis que les vales sont irrigués par des routes secondaires qui desservent le territoire à l'échelon local.

La commune des Rousses communique ainsi avec la plaine du Léman via la Route Nationale 5.



Lac de Lamoura.

© DDT du Jura, M. Pistoressi.

Le projet de développement durable du territoire validé par les acteurs concernés dans le cadre de « l'atelier montagne », comporte plusieurs volets :

- **L'agriculture** : définition d'un espace agricole cohérent et pérenne. Il s'agit de localiser les sièges des exploitations, d'étudier les dessertes globales, afin de mieux gérer l'espace et de contribuer au maintien de l'agriculture.

- **L'urbanisme** : il convient de requalifier les espaces publics des quatre villages, d'organiser les services et de mettre en place des « liaisons douces ».

Les orientations de « l'atelier montagne » ont été prises en compte lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme des Rousses.

- **L'énergie** : il a été retenu de mieux structurer la filière bois, de mettre en œuvre un plan d'approvisionnement, de développer des réseaux de chaleur et un programme de diagnostics énergétiques.

Le PNR du Haut-Jura est actuellement le maître d'ouvrage d'une étude dont l'objet est de définir un plan climat territorial.

- **Les mobilités** : l'enjeu est notamment de développer le covoiturage au profit des travailleurs transfrontaliers et d'organiser les stationnements. Les mobilités font l'objet d'un dossier INTERREG (programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne).

- **Le tourisme** : il s'agit de diversifier l'offre, mais aussi de concilier

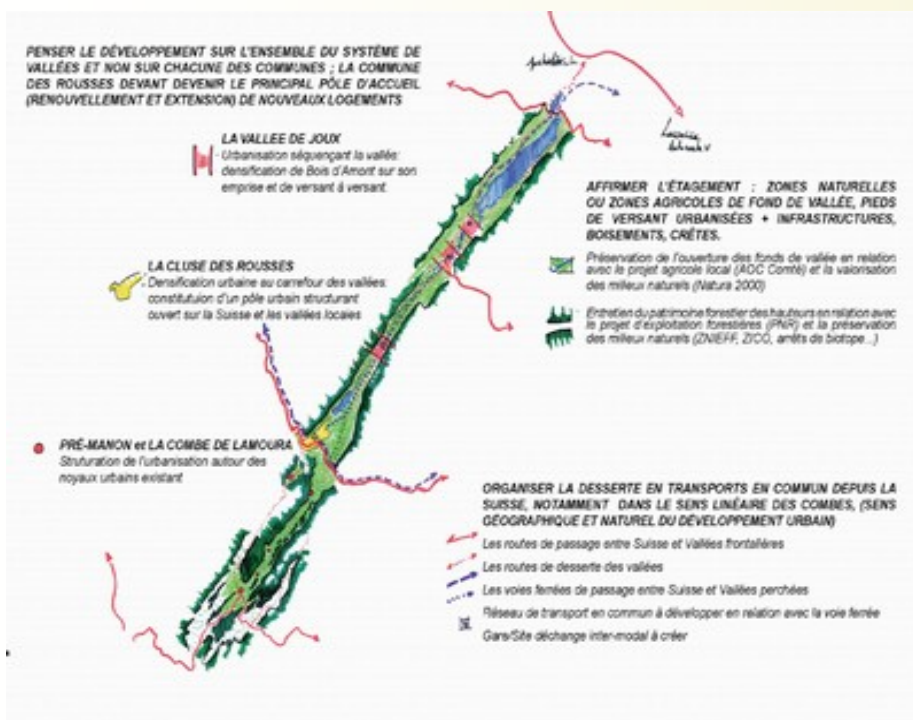
« un tourisme des quatre saisons » et la préservation de la qualité des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité.

La création d'une liaison cyclable, une voie « verte et blanche » reliant les quatre villages et offrant un nouveau parcours de promenades, représente une action « fédératrice » pour ce territoire. Pour réussir un tel projet, il convient toutefois de prendre en compte des enjeux environnementaux particulièrement forts. En outre, la maîtrise foncière est essentielle et complexe, car les propriétaires sont très nombreux. Un « portage » technique débouchant sur des acquisitions ou la signature de conventions reste à entreprendre.

Conclusion - Une implication différente de l'État au service des territoires.

Avec « l'atelier montagne », la méthodologie mise en œuvre a permis d'élaborer une stratégie de territoire sans un objectif immédiat prédéfini, en s'appuyant sur les ressources du territoire et sur les projets locaux.

Le paysage fut tout d'abord « une porte d'entrée » consensuelle, car il s'agit d'une valeur collective partagée par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire concerné.



« L'atelier montagne », une démarche exploratoire pour un développement durable de la moyenne montagne.

Pour les services de l'État, cet atelier fut le point de départ d'un dialogue ouvert qui lui a permis de dépasser une posture régaliennne traditionnelle. L'État est aujourd'hui aussi positionné sur le conseil et l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de la territorialisation des enjeux du « Grenelle environnement ». L'une des clefs de la réussite de cette démarche fut la mise en place d'une « équipe projet », un mode de fonctionnement reconnu.

L'organisation mise en place a été en effet « un vivier » propice à l'expression de l'expertise collective, mais aussi individuelle de chaque participant.

Grâce à un échange régulier d'informations dans le cadre d'un comité de pilotage qui se réunissait régulièrement, l'équipe « projet » a favorisé le dialogue, voire la confrontation d'idées.

De nouveaux réseaux ont émergé au fur et à mesure que les acteurs concernés précisaient les enjeux et le projet de développement durable du territoire.

L'évaluation continue des orientations de celui-ci a contribué à la définition de stratégies ambitieuses, en ajustant si nécessaire les actions programmées à court, moyen et



Illustration : proposition d'une trame viaire pour le centre-bourg des Rousses.

© « Atelier montagne ».

long terme. Il a été indispensable de s'affranchir des cadres conventionnels pour réaliser cet exercice de prospective pré-opérationnel. Celui-ci permettra à la communauté de communes de répondre à des « appels à projets », nationaux ou européens, plus spécifiques ou au contraire d'une portée plus globale.

Expérimental à l'origine, « l'atelier montagne » est une démarche qui peut être considérée aujourd'hui comme opérationnelle. Elle est reproductible, comme l'atteste le travail similaire qui a été réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés par le développement de la communauté de communes du Pays de Salins-les-Bains.

Pour ce territoire, une année a été suffisante pour définir un projet de territoire validé par la majorité des partenaires et dont l'un des nombreux piliers est le thermalisme. Cette démarche sera évoquée dans le prochain numéro de votre journal.



Fort des Rousses. Comté : affinage.

© DDT du Jura, M. Pistoresi.

Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France : le droit des sols.

I - Préambule :

Le 3 décembre 2010, les signataires ⁽¹⁾ de la charte « Agriculture, Urbanisme et Territoires » (AUT) du Jura ont organisé à Lons-le-Saunier un colloque dédié au foncier et à la gestion économe de l'espace. À cette occasion, monsieur Roelof Verhage, maître de conférences à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, a présenté les enjeux et les outils des politiques foncières et de l'aménagement des territoires en France.

Même si une partie du foncier consommé est parfois « recyclable », c'est par exemple le cas des friches industrielles ou militaires, l'espace est une ressource globalement non renouvelable. Une gestion économe de celui-ci doit être par conséquent l'un des enjeux majeurs du projet de développement durable dont chaque territoire devrait aujourd'hui se doter.

Les pouvoirs publics, l'État et les collectivités locales, doivent tout d'abord définir un projet de territoire, le traduire spatialement dans le droit des sols, et le mettre en œuvre dans le cadre d'une politiques foncière. Il peut s'agir de se donner les moyens de créer de nouvelles zones d'habitat ou d'accueil-

lir une infrastructure (une autoroute, une voie de contournement, une ligne ferroviaire à grande vitesse,...), mais aussi de préserver, voire de développer l'agriculture périurbaine, etc.



*Sports et loisirs : infrastructures.
© DDT du Jura, J. Culat.*

Lorsque les objectifs de la politique foncière envisagée ont été arrêtés, celle-ci doit permettre de disposer, au bon endroit, au moment voulu et au meilleur prix, des terrains nécessaires aux usages souhaités. La France s'est dotée à cette fin d'une boîte à outils bien remplie. Les dispositifs en vigueur sont en effet diversifiés et complémentaires.

En matière de droit des sols, trois types de documents d'urbanisme ont été instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il s'agit des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales.

Une prochaine « Feuille » sera plus spécifiquement consacrée aux documents d'urbanisme, qui ont une incidence majeure sur l'occupation des sols, mais aussi sur le prix du foncier.

Celui-ci n'est bien évidemment pas le même si le terrain est constructible ou s'il est classé en zone agricole ou naturelle.

Les réglementations en vigueur ont forgé d'autres outils qui complètent les documents d'urbanisme. Ils permettent d'aménager (les Zones d'Aménagement Concerté ou ZAC), ou de protéger (les dispositions relatives à la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles ou ENS, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ou PAEN, les Zones Agricoles Protégées ou ZAP), etc.



*Un troupeau à Charézier.
© DDT du Jura, F. Neret.*

Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France : le droit des sols.



*Lons-le-Saunier : zone d'activités.
© DDT du Jura, J. Culat.*

II - Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) :

L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent créer des Zones d'Aménagement Concerté, afin d'aménager ou d'équiper des terrains en vue de construire :

- des logements ou des bâtiments destinés à l'artisanat, à l'industrie, au commerce ou aux services ;
- des installations et des équipements collectifs publics ou privés.

La ZAC permet, en particulier, de maîtriser le programme d'urbanisation (son contenu, la densité, la forme et la typologie des constructions), mais aussi de réorganiser le parcellaire et de viabiliser les terrains. Elle est par conséquent un outil efficace afin de disposer du foncier prêt à bâtir nécessaire à la réalisation du projet envisagé.

La Zone d'Aménagement Concerté peut être créée sur le territoire d'une ou de plusieurs commune(s), dotée(s) ou non d'un document d'urbanisme. Elle doit faire l'objet d'une concertation avec les habitants, les associations et l'ensemble des personnes concernées.

Le dossier doit comporter notamment le programme des équipements publics et des constructions à réaliser dans la zone, ainsi que les modalités prévisionnelles du financement de l'opération.

La possession des terrains n'est pas un préalable obligatoire à la création de la ZAC. Comme pour tout aménagement, la personne publique ou son délégataire (celui qu'elle a chargé de réaliser le projet), peut acquérir ultérieurement les parcelles nécessaires, à l'amiable, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption ou par expropriation.

La Zone d'Aménagement Concerté est un outil bien adapté à la réalisation d'opérations d'envergure complexes, dont l'objet est de créer une nouvelle urbanisation ou de restructurer fortement un secteur sous-utilisé ou en friche.

Textes de référence : articles L. 311-1 à L. 311-8 et R. 311-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

III - La politique départementale de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

Il s'agit d'un outil dont dispose le Conseil général afin de mettre en œuvre une politique foncière de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Ce dispositif a pour vocation :

- la préservation des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues ;
- la protection des habitats naturels ;
- la création d'itinéraires de promenade et de randonnée.



*La Sirène.
© Raymond Michaud.*



Cascades du Hérisson : l'Éventail.
© Raymond Michaud.

Avec l'accord des communes concernées, le Conseil général peut ainsi instaurer des périmètres de préemption spécifiques, qui lui permettent d'être prioritaire s'il souhaite acquérir un bien proposé à la vente. Les terrains achetés par le département doivent être aménagés en vue d'être ouverts au public, sauf s'il s'agit de milieux naturels particulièrement fragiles.

Le Conseil général dispose en outre de la possibilité de mettre en place la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Elle est perçue sur les permis de construire délivrés dans toutes les communes du département. Cette taxe spécifique est destinée au financement des acquisitions réalisées, mais aussi à l'aménagement et à l'entretien des espaces concernés, ainsi que des sentiers de promenade et de randonnée.

Textes de référence : articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du Code de l'urbanisme.

IV - Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) :

Ils sont instaurés par le département, avec l'accord de la ou des communes concernées. L'avis de la Chambre d'agriculture est requis.

S'il existe un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le périmètre (PAEN) doit être compatible avec celui-ci.

Il ne peut pas inclure des parcelles qui relèvent d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), ou qui sont situées dans les zones urbaines ou à urbaniser des Plans d'Occupation des Sols (POS) ou des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Lorsqu'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains a été créé, le département précise les aménagements et les orientations de gestion qui contribueront à la préservation, voire à la valorisation de l'agriculture et des activités forestières, des paysages et des espaces naturels.

Ce projet de territoire ne peut être arrêté qu'avec l'accord des communes. Le Conseil général doit en outre solliciter l'avis :

- de la Chambre d'agriculture ;

- de l'Office National des Forêts (ONF), s'il est concerné ;

- du Parc Naturel Régional (PNR) ou de l'organe de gestion du Parc national (le cas échéant).

À l'intérieur du périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), peut procéder à des acquisitions foncières à l'amiable, en exerçant le droit de préemption ou par expropriation.

Les biens qui ont été acquis doivent concourir à la réalisation des objectifs du projet de territoire qui a été arrêté. Ils ne peuvent pas, par conséquent, être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser d'un PLU.

Textes de référence : articles L. 143-1 à L. 143-6 et R. 143-1 à R. 143-9 du Code de l'urbanisme.



Reculée des Planches-près-Arbois.
© Raymond Michaud.

Les outils des politiques foncières et de l'aménagement du territoire en France : le droit des sols.

V - Les Zones Agricoles Protégées (ZAP) :

Elles peuvent être instaurées afin de protéger des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité de leurs productions, ou de leur situation géographique.

Il s'agit de servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes concernées.

Le dossier, qui doit comporter notamment un rapport de présentation, un plan de situation et un autre permettant d'identifier les parcelles, est transmis pour avis à la Chambre d'agriculture, à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) ainsi que, le cas échéant, à l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) et aux syndicats de défense et de gestion.

Le projet doit faire ensuite l'objet d'une enquête publique et d'une délibération des conseils municipaux concernés. Lorsqu'il a recueilli l'accord des communes, le préfet crée par arrêté la Zone Agricole Protégée.



Château-Chalon : site classé du vignoble.

© Raymond Michaud.

À l'intérieur du périmètre de celle-ci, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol, qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique, doit être soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la CDOA. Si l'une ou l'autre s'oppose au projet, celui-ci ne peut être autorisé que par une décision motivée du préfet.

Textes de référence : articles L. 112-2 et R. 112-1-4 à R. 112-1-10 du Code rural.

Il existe d'autres outils qui peuvent utilement compléter les documents d'urbanisme.

Ainsi, le classement d'un site en application des dispositions du Code de l'environnement permet de

préservé des paysages remarquables, mais aussi des terres agricoles ; c'est par exemple le cas du vignoble du Château-Chalon dans le Jura, classé le 16 janvier 2006.

Votre prochain numéro de « La Feuille » exposera quelques-uns des dispositifs qui permettent aux pouvoirs publics d'intervenir lors des transactions.

Grâce aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD), au Droit de Préemption Urbain (DPU) et à l'expropriation notamment, ils peuvent ainsi acquérir plus facilement les biens fonciers ou immobiliers nécessaires à la réalisation d'un projet de territoire durable.

Jean-Luc Gomez, DDT du Jura, Mission « Développement Durable ».

⁽¹⁾ Dans le Jura, les signataires de la charte « Agriculture, Urbanisme et Territoires » sont l'État, le Conseil général, l'Association des Maires et communes du Jura, la Chambre d'agriculture.

Cinq questions posées à Michel COTHENET

Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.



Michel Cothenet.

1 – Que pouvez-vous nous dire tout d'abord à propos de la DATAR en général et des commissariats à l'aménagement des massifs en particulier ?

La Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale est l'héritière de la DATAR créée en 1963 ⁽¹⁾. Il s'agit d'un service qui dépend directement du chef du gouvernement, mais qui est mis à la disposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire, aujourd'hui Bruno Lemaire ⁽²⁾.

Dirigée par un délégué, la DATAR est une « maison de penseurs », au sens noble du terme, qui prépare et coordonne les politiques de l'État en matière d'aménagement du territoire.

Elle consacre une part très importante de son activité à la prospective. Ses agents réfléchissent en effet aujourd'hui à ce que pourraient être la France et son environnement international à l'horizon 2040.

À l'échelon local, les préfets de région, assistés par les Secrétaires Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR), déclinent les politiques de l'État en matière d'aménagement du territoire et de développement économique et social.

Ils sont par conséquent les relais et les interlocuteurs privilégiés de la DATAR, qui ne dispose d'aucun service déconcentré, à l'exception des commissariats de massif.

Ces derniers sont au nombre de six. Ils concernent les Alpes, le Jura, le Massif central, les Pyrénées, les Vosges et enfin la Réunion, dont le commissariat devrait être intégré prochainement au parc national nouvellement créé.

Quant à la Corse, elle est bien considérée comme un massif montagneux, mais elle n'est pas dotée d'un commissariat, car il s'agit d'une collectivité territoriale qui dispose d'un statut spécial.

Créés par la loi « Montagne » de 1985 dont l'évaluation est en cours, les massifs sont caractérisés par une certaine originalité, car ils s'affranchissent des limites administratives classiques. Ils s'étendent en effet sur plusieurs régions et départements, qui peuvent n'être que partiellement concernés. Le législateur a souhaité ainsi définir des territoires cohérents afin de promouvoir leur développement.

Chaque commissaire est placé sous l'autorité hiérarchique du préfet de région coordonnateur de massif (celui de Franche-Comté pour le massif du Jura). Il est son conseiller pour l'aménagement de la montagne et il gère les contributions financières que l'Union Européenne et l'État apportent à l'aménagement du territoire concerné.



Paysage du Haut-Jura en hiver.

© *Michel Cothenet.*

Cinq questions posées à Michel COTHENET Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.

2 – Le massif du Jura a-t-il des spécificités, des atouts et des faiblesses qui lui sont propres ?

Un territoire globalement homogène.



*Paysage du Haut-Jura.
© Michel Cothenet.*

Le massif du Jura ne concerne que la Franche-Comté et le département de l'Ain pour la région Rhône-Alpes, soit 902 communes au total ⁽³⁾.

Du nord au sud, il s'étend de l'agglomération de Montbéliard exclue, à Belley et à la pointe du Rhône. Il est limité à l'est par la frontière avec la Suisse. À l'ouest, son périmètre borde Besançon, Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse. La moitié des départements du Doubs, du Jura et de l'Ain sont ainsi concernés (le Territoire-de-Belfort ne l'est que de manière marginale).

Le Jura est très certainement le plus homogène des massifs français. Celui des Alpes par exemple est en effet plus hétéroclite, car il est composé de territoires très ruraux ou de haute montagne, mais également de métropoles importantes, comme celles de Grenoble, de Chambéry et d'Annecy.

Le Massif central quant à lui s'étend sur six régions et 22 départements ; il englobe par conséquent des territoires très différents, du Morvan aux Cévennes, en passant par le Limousin, les plaines de la Limagne et du Forez.

Le massif du Jura, qui couvre la haute chaîne et le piémont, compte désormais un peu plus de 560 000 habitants et il est essentiellement rural. Ses deux villes importantes, Yonnax et Pontarlier, sont à l'échelle du territoire ; leur population est en effet de l'ordre de 24 000 personnes pour la première et de 19 000 pour la seconde.

Une économie dynamique.

L'économie de la montagne jurassienne est encore dynamique. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas de celle des autres massifs.

Dans les Pyrénées par exemple, la population est vieillissante et l'économie repose essentiellement sur le tourisme. L'agriculture est en effet en crise et l'industrie a presque complètement disparu, depuis que le groupe Péchiney a fermé la plupart de ses usines implantées dans les vallées.

Lorsqu'elle nous a présenté ses vœux, madame la préfète du Jura a rappelé que dans le département, le taux de chômage était redescendu à 7,8% au troisième trimestre 2010.

Ce n'est pas le fait du hasard. Même s'il existe des disparités (sa partie sud est plus abrupte, plus boisée, et elle souffre un peu plus de la déprise agricole), le massif jurassien dispose de nombreux atouts.



*Agriculture : chalet des Hôpitaux.
© Michel Cothenet.*



Paysage du Haut-Jura en été.
© Michel Cothenet.

Le dynamisme de sa démographie tout d'abord est conforté par l'accueil de très nombreux frontaliers qui travaillent en Suisse.

Le Jura bénéficie d'une sylviculture et d'une agriculture performantes. La qualité de la production agricole se traduit par de nombreuses Appellations d'Origine Contrôlée (AOC).

Les activités industrielles du massif jurassien représentent quant à elles 25% des emplois, contre à peine 15% pour l'ensemble de la France. Enfin, les acteurs concernés ont su diversifier l'économie locale en développant le tourisme.

Quelques « points faibles » de la montagne jurassienne.

Pour répondre à la dernière partie de votre question, je dirai que le Jura souffre d'un déficit de notoriété sur le plan touristique. Ce constat vaut également pour la partie du département de l'Ain qui est incluse dans le massif jurassien.

Les acteurs de l'aménagement de ce territoire rhône-alpin, qui n'appartient pas à la chaîne des Alpes, sont d'ailleurs ravis de ce rattachement qui conforte leur identité.

Le Jura culmine à 1 723 mètres et son altitude moyenne plutôt modeste peut également constituer un handicap. L'enneigement ne sera en effet jamais le même que dans les stations de haute montagne des Alpes et des Pyrénées.

En raison des bouleversements climatiques, il risque en outre d'être de plus en plus irrégulier.



Paysage du Haut-Jura en hiver.
© Michel Cothenet.

Toutefois, le caractère de moyenne montagne du massif jurassien peut être aussi un atout qu'il convient de valoriser. Les seniors vivent en effet plus vieux qu'autrefois et ils sont en bonne santé plus longtemps.

Le Jura répond par conséquent parfaitement à leurs attentes éventuelles en matière de loisirs, car il est très accessible.

Il est par exemple possible d'aller en vélo de Métabief à Chapelle-des-Bois sans rencontrer aucune difficulté majeure, à l'exception peut-être de la côte de Chaux-Neuve, qui n'est pas l'Alpe d'Huez ou le Tourmalet !

Les Alpes et les Pyrénées n'offrent pas aux cyclotouristes les mêmes facilités... Il en est de même pour les familles avec des enfants.

3 - Comment le commissariat à l'aménagement du massif du Jura est-il organisé ? Quelles sont ses missions ? Est-il assisté par des instances spécifiques ?

Le commissariat à l'aménagement du massif du Jura.

Le commissariat à l'aménagement du massif du Jura est composé de cinq personnes : le commissaire, un adjoint, deux secrétaires, l'une est plutôt « généraliste » et l'autre assure le suivi de dossiers « FNADT »⁽⁴⁾, et enfin un chargé de mission « FEDER »⁽⁵⁾ dont le poste est financé par les fonds européens.

À l'instar des autres massifs dotés d'un commissariat, le nôtre dispose d'un schéma interrégional d'aménagement et de développement, qui précise les enjeux et les perspectives en la matière.

Cinq questions posées à Michel COTHENET Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.



*Le saut et les bassins du Doubs.
© Michel Cothenet.*

Plus détaillée, la convention de massif est un document contractuel signé par l'État, par les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, mais aussi par les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura. Elle est annexée aux contrats de projet 2007-2013 cosignés par l'État et par les deux régions concernées. Elle précise les actions qui ont été retenues pour le développement de la montagne jurassienne.

Elle définit également les financements apportés par chacun, soit un total prévisionnel de 68 millions d'euros sur 7 ans, la participation inscrite par l'État étant de 16,2 millions d'euros.

En outre, l'axe 4 du Programme Opérationnel (PO) du FEDER concernant la Franche-Comté est intitulé « montagnes du Jura ».

Il prévoit que l'Union Européenne apportera une contribution de 9,8 millions d'euros à l'aménagement du massif, au cours de la même période 2007-2013.

Ainsi, c'est en principe un budget de 26 millions d'euros qu'il m'incombe de gérer sur une durée de sept ans (16,2 millions provenant du FNADT « convention de massif » et 9,8 millions au titre du FEDER).

J'ajouterai enfin pour être exhaustif que le commissariat à l'aménagement du massif du Jura est amené également à donner des avis sur des projets divers, concernant par exemple l'installation d'éoliennes, etc.

Les instances spécifiques au massif.

Le Conseil National de la Montagne (CNM) tout d'abord est composé de 59 membres issus des différents massifs : parlementaires, élus des conseils régionaux et généraux, représentants d'organisations socio-professionnelles et du monde associatif,...

Présidé par le premier ministre, il a notamment pour mission de définir les grands objectifs de développe-

ment, d'aménagement et de protection de la montagne en général.

À l'échelon local, le comité de massif est une instance stratégique composée de 50 membres et présidée par le préfet coordonnateur. Outre celui-ci, il compte 25 élus et 24 personnalités issues de la société civile ; il s'agit en particulier de représentants des organismes socio-professionnels (chambres consulaires, etc.), des associations sportives et de protection de la nature, mais aussi de personnes qualifiées, notamment un universitaire.

Le comité se réunit en principe une à deux fois par an. Une réunion spécifique a été organisée pour évoquer la nouvelle charte du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, ainsi que le projet de création éventuelle d'un parc dans le Haut-Doubs.



*Tourisme : le ski dans le Haut-Jura.
© Michel Cothenet.*



*Paysage et tourisme : lac du Jura.
© Michel Cothenet.*

Le comité de massif peut être assimilé à un conseil économique et social, car son rôle est essentiellement consultatif. Ainsi, ses membres ont été consultés lors de l'élaboration et de la validation des orientations du schéma de massif.

Ils donnent cependant des avis qui sont plus contraignants lorsqu'ils concernent l'agrément des réserves naturelles régionales, mais pas les PNR, ce qui ne me paraît pas normal ; je l'ai signalé et cet oubli devrait être corrigé prochainement, à la faveur d'un amendement proposé au vote du parlement.

La commission permanente est la réduction à 15 membres du comité de massif. Elle peut être assimilée au bureau de cette grande instance.

Son effectif réduit permet de la réunir plus facilement, notamment sur des thèmes particuliers : les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les services, le tourisme, les stations

de moyenne montagne,... Lors de ces réunions thématiques, j'invite des acteurs directement concernés par le sujet.

Depuis 2007, la commission « Unités Touristiques Nouvelles » (UTN) se décline à deux niveaux. La commission UTN de massif est une section spécialisée du comité de massif ; elle donne des avis conformes, en matière d'urbanisme, sur les projets d'envergure, la construction d'une station de ski ou d'un village de vacances par exemple.

Lorsque les aménagements envisagés sont plus modestes, c'est une formation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites qui se prononce sur les dossiers.

Enfin, la conférence interrégionale de programmation est composée de représentants des services de l'État, ainsi que des collectivités territoriales signataires de la convention de massif.

Je réunis cette conférence environ trois fois par an, afin de programmer les crédits gérés par le commissariat de massif. L'utilisation prévisionnelle de ceux qui relèvent du FEDER est ensuite validée par le comité régional de programmation de Franche-Comté compétent en matière de fonds européens.

La conférence interrégionale enregistre enfin les décisions des collectivités qui relèvent de la convention de massif, ce qui me permet de dresser régulièrement un bilan provisoire de l'état d'avancement des politiques mises en œuvre et d'informer le comité de massif à ce sujet.

4 - Quelles sont les grandes orientations des politiques d'aménagement et de développement mises en œuvre par le commissariat de massif et par l'ensemble des partenaires concernés ?

Le tourisme.

70% environ des fonds communautaires et de l'État gérés par le commissariat de massif concernent le tourisme, car c'est dans ce domaine que les marges de développement sont les plus importantes et qu'aucun autre crédit de l'État ou de l'Europe n'intervient.



*Tourisme : le ski dans le Haut-Jura.
© Michel Cothenet.*

Cinq questions posées à Michel COTHENET Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.

Les partenaires concernés apportent tout d'abord une contribution à l'aménagement de sites naturels, comme les cascades du Hérisson, de la Billaude, les gorges de la Langouette,..., ou de loisirs : les stations de sports d'hiver, les falaises équipées pour l'escalade, etc.



La cascade de la Billaude.
© Michel Cothenet.

L'hébergement touristique est également une priorité. Il convient en effet d'améliorer la professionnalisation des différentes filières et la qualité des prestations proposées.

La rénovation des villages de vacances ouverts au public a été aidée dans ce cadre, ainsi que celle de nombreux campings.

Quant à la modernisation des hôtels, elle ne relève pas de la convention de massif, mais du FEDER. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, car les établissements

concernés sont pour la plupart très vétustes et ils ne sont pas aux normes. Le moment venu, leurs exploitants ne trouvent généralement aucun repreneur, car la remise en état de ces hôtels nécessiterait des investissements trop importants.

L'an dernier, nous aurions été incapables d'héberger la caravane du Tour de France si nous n'avions pas disposé des quatre ou cinq villages de vacances rénovés de la station des Rousses.

Nous souhaitons en outre développer le tourisme industriel, en subventionnant la création ou la modernisation des galeries destinées à la visite dans les fromageries (6), ou des musées liés aux savoir-faire, à l'instar de celui du jouet (la contribution apportée par le commissariat de massif à sa rénovation est de 800 000 €).



Tourisme : camping de Beauregard.
© Michel Cothenet.

Dans la continuité du Pôle d'Excellence Rural (PER) dont a bénéficié le territoire concerné, il existe également à Morez un projet concernant le travail de l'émail.

Les actions de communication et les grands programmes touristiques, à l'échelle du massif dans son ensemble, constituent enfin le quatrième volet de notre politique de développement touristique.

Les cinq collectivités territoriales concernées, l'État et l'Union européenne, financent ainsi la marque « Montagnes du Jura ». Il s'agit de combler le déficit de notoriété précédemment évoqué lors de notre entretien.

La participation de l'État et de l'Europe est de 300 000 €, soit la moitié du coût total de l'opération, qui comprend l'impression et la diffusion de plaquettes, d'affiches, la réalisation de sept reportages télévisés, d'émissions radiodiffusées, etc.

Le commissariat subventionne aussi les Grandes Traversées du Jura (GTJ).

Nous travaillons actuellement à l'organisation d'une 6^{ème} GTJ qui sera équestre. Longue de 525 kilomètres, elle partira du sud de Belley pour remonter au nord jusque dans le Territoire-de-Belfort, en passant notamment par le Revermont.

L'agriculture et la forêt.

Notre politique en faveur de l'agriculture comporte deux volets principaux. Jusqu'en 2013, le commissariat participe tout d'abord au financement de la recherche en matière de lutte contre le campagnol terrestre (7).

Les expérimentations en cours dans ce domaine ont donné lieu l'an dernier à la publication d'un ouvrage sur le sujet.

Nous subventionnons aussi quelques opérations de diversification des activités agricoles en zone de montagne.



*Agriculture : ferme du Haut-Jura.
© Michel Cothenet.*

Parce qu'elle constitue une ressource locale essentielle, la forêt bénéficie enfin de nos interventions en faveur d'actions qui permettent de conforter l'ensemble de la filière bois : la création d'Associations Syndicales Autorisées (8), l'aménagement de dessertes forestières, etc.

Le commissariat aide notamment le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) à financer la réalisation des plans de développement des massifs boisés. Celui de la région de Longchaumois (Bévet-Arobiers) est aujourd'hui achevé, mais d'autres sont en cours ; ils concernent le secteur de Morbier et de Bellefontaine (Risoux-Savine), la forêt du Massacre et la région du Dessoubre dans le Haut-Doubs.

Les services.

Dans le cadre de notre politique de développement de la montagne, les aides relatives aux services concernent essentiellement les études, mais aussi quelques actions concrètes, dont le caractère expérimental et novateur est avéré.

Dans l'Ain, le commissariat a subventionné par exemple la création, par le Conseil général, d'un bibliobus pour la petite enfance, précisément parce qu'à ce jour un tel service n'a vraisemblablement jamais été proposé ailleurs. Il s'agit de favoriser l'apprentissage de la lecture chez les « petits montagnards » de moins de sept ans.



*Services : bibliobus pour les enfants.
© Michel Cothenet.*

Dans le Haut-Doubs, nous avons apporté une contribution à la création de la première micro-crèche du département. Les structures de ce type, qui accueillent neuf bébés au maximum et ne sont pas soumises aux mêmes contraintes réglementaires que les établissements plus importants, répondent bien aux besoins de la population en milieu rural.

Cette opération avait un caractère pédagogique et démonstratif. Il est bien évident que nous n'allons pas subventionner à l'avenir toutes les micro-crèches du massif jurassien...

L'environnement.

Les paysages du Jura sont le reflet de l'identité locale. Ils constituent un atout majeur pour le tourisme et leur entretien contribue à la préservation de la biodiversité. Grâce à l'élevage, le territoire bénéficie encore d'un bon équilibre entre espaces ouverts et boisés.

Cinq questions posées à Michel COTHENET Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.

C'est notamment pour cette raison que nous aidons les associations pastorales par exemple, ou les communes, à financer les travaux nécessaires à l'exploitation de prairies : débroussaillage, installation de clôtures agricoles, construction ou restauration des chalets de montagne utilisés par les éleveurs,...



Agriculture : une prairie.
© Michel Cothenet.

Pour illustrer nos interventions en faveur de l'environnement, j'ajouterais que nous envisageons de subventionner la commune de Morez, qui souhaite confier au laboratoire « Théma » de l'université de Franche-Comté la réalisation d'une charte paysagère.

Il s'agit notamment d'identifier les secteurs du territoire communal dont les paysages présentent un intérêt particulier. À terme, l'objectif est de défricher les terrains

concernés s'ils ont été envahis par la végétation arbustive et ligneuse, avant de confier leur exploitation à un ou plusieurs éleveurs.

5 - Le développement durable est-il suffisamment pris en compte par les acteurs de l'aménagement du massif ? Quels sont les défis que la montagne jurassienne doit aujourd'hui relever ?

La prise en compte du développement durable par les acteurs concernés.

Le développement durable se décline dans chacune des orientations de la convention de massif.

En matière d'hébergement touristique par exemple, les bâtiments dont la construction est subventionnée doivent bénéficier en principe d'un label « haute performance environnementale » ou équivalent. Nous n'avons pas le choix, car l'annexe 5 des dossiers que les maîtres d'ouvrage doivent renseigner pour solliciter une aide de l'Union Européenne impose de prendre en compte les exigences du développement durable : performance énergétique des constructions, recours aux énergies renouvelables (pose de panneaux photovoltaï-

ques, installation de chaufferies « bois »,...), etc.

Il me semble qu'aujourd'hui, les acteurs de l'aménagement du massif sont un peu plus sensibles à la qualité de leur environnement que par le passé.

Nous les encourageons à inscrire leurs projets dans le cadre des contrats de station, qui permettent de promouvoir un développement cohérent et durable à l'échelle d'un territoire dans son ensemble. Il s'agit de démarches globales mises en œuvre d'abord aux Rousses, ensuite à Ornans, Salins et Métabief, demain à Arbois,... L'objectif est d'inciter les élus à engager des réflexions intercommunales « stratégiques », qui prennent en compte les orientations des schémas régionaux et départementaux du tourisme, de massif,...



Tourisme : la restauration.
© Michel Cothenet.

Préserver le tissu industriel de la montagne jurassienne.

Le premier enjeu pour le massif est de préserver son tissu industriel riche de nombreuses Petites et Moyennes Entreprises (PME).



L'économie : l'industrie.

© DDT du Jura, Raymond Locatelli.

Pour illustrer mon propos, je citerai un exemple : celui de Foncine-le-Haut.

La commune dispose d'une station de sports d'hiver, une structure originale qui fonctionne sans aide. La collectivité a financé elle-même l'achat de deux ou trois canons à neige et elle embauche une dizaine de moniteurs pendant la saison hivernale.

À l'occasion d'une réunion sur place concernant la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil des skieurs, j'ai appris que Foncine-le-Haut, dont la population est d'environ un millier d'habitants seulement, comptait environ 80 emplois industriels.

La commune accueille en effet trois entreprises importantes : la première fabrique des emballages en plastique pour les fromageries (environ 35 salariés), la deuxième est une scierie où travaille une vingtaine de personnes.

Gilbert Blondeau, maire de la commune et conseiller général, m'a fait visiter ce jour-là la troisième entreprise implantée localement. Son personnel est constitué d'une vingtaine de femmes qui montent à la main des câbles très spécifiques d'alimentation pour les roulettes utilisées par les dentistes. Elles bénéficient d'horaires variables et d'un environnement calme et plutôt agréable (les locaux ressemblent à un laboratoire).

Je pourrais multiplier les exemples comme celui-ci. À Izernore dans l'Ain, une petite entreprise travaille pour Airbus. La plasturgie quant à elle emploie encore de nombreux salariés.

Ce maillage de PME est l'une des grandes forces de la montagne jurassienne. C'est en particulier grâce à ce tissu industriel que la densité de population est élevée.

Contrairement à celles des autres massifs, elle ne décline pas avec l'altitude ; c'est même le contraire qui peut être constaté, grâce notamment aux frontaliers (environ 20 000), qui vivent dans le Haut-

Jura et le Haut-Doubs et travaillent en Suisse.

Soutenir l'agriculture, notamment dans la partie sud du massif.

Dans le Doubs, chaque départ d'un exploitant agricole est compensé par une installation. La situation est un peu plus tendue dans le Jura. Elle l'est beaucoup plus dans l'Ain. Il convient par conséquent d'être vigilant et de soutenir l'agriculture, en particulier dans la partie sud du massif, par nos actions en faveur du pastoralisme et au profit des communes.

Ainsi, à L'Abergement-de-Varey dans l'Ain, une parcelle d'une vingtaine d'hectares a été débroussaillée et clôturée l'an dernier avec l'aide du commissariat de massif. Cette action a permis à deux jeunes de reprendre une exploitation de 80 hectares.



Agriculture : la fenaison.

© Michel Cothenet.

Cinq questions posées à Michel COTHENET Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) Commissaire à l'aménagement du massif du Jura.

Sans notre intervention, la commune, pourtant située en zone de piémont, non loin de la plaine, n'accueillerait plus aucun agriculteur aujourd'hui, et le coteau concerné serait peu à peu envahi par la friche et par la forêt.

Diversifier les activités touristiques.

En raison de l'enneigement de plus en plus irrégulier que j'évoquais précédemment, il est désormais vital de ne pas tout miser sur les sports d'hiver.

Il convient d'être en mesure de proposer des activités alternatives lorsqu'il n'y a pas de neige, et de développer le « tourisme vert » au printemps, en été et en automne.



Tourisme : le lac de Chalain.
© Michel Cothenet.

Diversifier les activités touristiques, c'est aussi se donner les moyens d'accueillir de nouveaux publics. Nous soutenons par exemple le projet de « Village-Répit » de Saint-Lupicin, qui permettra à des familles ayant l'un de leurs membres lourdement handicapé de venir en vacances, en étant assurées que celui-ci sera pris en charge médicalement pendant qu'ils découvriront la région.

Maîtriser le foncier et l'urbanisme, organiser les déplacements.

Un autre enjeu que je citerai, et non des moindres, est la maîtrise de la consommation du foncier et de l'urbanisme.

Une partie importante de la montagne jurassienne est confrontée en effet à une forte pression foncière, en raison de l'installation de frontaliers, mais aussi d'une population qui travaille par exemple à Lyon. C'est le cas notamment de Saint-Rambert-en-Bugey. Chaque matin, de très nombreux actifs qui résident dans cette commune et aux alentours sont des usagers réguliers des Trains Express Régionaux (TER). Il leur suffit en effet d'environ 45 minutes pour rejoindre la gare de Lyon Part Dieu.



Urbanisation : un lotissement.
© Michel Cothenet.

Ce dynamisme démographique (la population de Mouthe par exemple a augmenté de près de 10% entre les deux derniers recensements), se traduit bien trop souvent par une consommation excessive de l'espace et par son corollaire, la disparition des bonnes terres agricoles.

En outre, de nombreuses constructions isolées et des lotissements ne sont pas intégrés dans leur environnement, parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un véritable projet d'urbanisme.

J'ai beaucoup insisté pour que la maîtrise du foncier et de l'urbanisation soit l'une des priorités de la nouvelle charte du parc naturel régional du Haut-Jura, et pour que la prise en compte de cet enjeu s'accompagne d'une meilleure organisation des déplacements.

Le réseau routier du massif est plutôt bon, mais il convient de développer les transports en commun et le covoiturage, au profit notamment des frontaliers,...

La préservation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité.

Le Jura a la chance de bénéficier de paysages, de milieux naturels et d'une biodiversité riches et diversifiés. Pour sauvegarder ce patrimoine, il est essentiel de conserver un certain équilibre entre les espaces ouverts et boisés.

C'est l'objectif de nos interventions en faveur du pastoralisme et de la sauvegarde des prés-bois⁽⁹⁾. Il s'agit au minimum de poursuivre les efforts consentis jusqu'à présent en la matière.



Environnement : le pastoralisme.

© Michel Cothenet.

Des réflexions concernant les grands mammifères dans le massif, notamment le cerf, sont en cours.

Elles permettent d'associer différents partenaires, français et suisses, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents : les chasseurs, les forestiers, les associations de protection de l'environnement, etc.

Il paraît important de poursuivre cette concertation et de la prolonger, dans la mesure du possible, par des actions très concrètes en faveur de la biodiversité.



Environnement : une zone humide.

© Michel Cothenet.

Parce qu'il joue un rôle essentiel en matière de coordination de l'action des services de l'État et d'appui au profit des collectivités, le commissariat de massif est un service qui apporte chaque jour sa contribution au développement durable de la montagne jurassienne.

Il aide efficacement les acteurs de l'aménagement du territoire à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Propos recueillis le vendredi 14 janvier 2011 par Jean-Luc Gomez.

⁽¹⁾ Créée en 1963, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) est devenue d'abord la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) de 2005 à 2009 et enfin, depuis 2009, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR).

⁽²⁾ Bruno Lemaire est Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT).

⁽³⁾ Le massif du Jura ne se limite pas aux seules communes concernées par les implications réglementaires, notamment en matière d'urbanisme, de la loi « Montagne ». Il couvre un territoire beaucoup plus vaste.

⁽⁴⁾ FNADT : Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

⁽⁵⁾ FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.

⁽⁶⁾ conférer l'interview de Christophe Vincent et de Stéphane Gros, respectivement président et responsable de la promotion et du développement touristique de la fruitière fromagère des Moussières, dans le numéro 6 de « La Feuille » (pages 12 à 17).

⁽⁷⁾ Le campagnol terrestre est un petit rongeur d'environ 10 centimètres de long, nuisible pour l'agriculture.

⁽⁸⁾ Les associations syndicales autorisées sont des établissements publics à caractère administratif. Elles sont créées par le préfet après enquête publique. Elles regroupent des propriétaires et elles disposent de prérogatives de puissance publique pour réaliser certains travaux spécifiques d'amélioration et d'entretien : aménagement de dessertes agricoles et forestières, etc.

⁽⁹⁾ Dans le Jura notamment les prés-bois sont des pâturages plus ou moins boisés. Il s'agit généralement de milieux riches sur le plan écologique.

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.



Jean-Gabriel Nast.
© PNR du Haut-Jura.

1 – Que pouvez-vous nous dire à propos des PNR en général, et des spécificités de celui du Haut-Jura en particulier ?

Des parcs naturels régionaux en général.

Assez curieusement, c'est un décret et non une loi qui a créé les parcs naturels régionaux en 1967. Leur consécration législative est plus récente, car elle date de 1983. Il s'agit de territoires habités, essentiellement ruraux. Ils sont caractérisés par des paysages, des milieux naturels, un patrimoine culturel et des savoir-faire particulièrement riches, mais dont l'équilibre est fragile. La France compte aujourd'hui 46 PNR. Ils couvrent environ 7 millions d'hectares, soit à peu près 13% du territoire national. C'est de l'ordre de 4 000 communes et de 3 millions d'habitants qui sont concernés.

Les parcs naturels régionaux sont des collectivités territoriales, plus précisément des syndicats mixtes. Ils disposent à ce titre d'une instance de décision, le comité syndical, et d'un exécutif, le bureau. Ils ont élaboré chacun une charte qui est validée par un arrêté ministériel pour une période de 12 ans. Il s'agit d'un véritable projet de développement durable, notamment en matière de protection et de gestion du patrimoine naturel et culturel, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'accueil, d'éducation et d'information du public, mais aussi d'expérimentation et de recherche. Les projets mis en œuvre dans le cadre de leur charte sont cofinancés par les collectivités locales concernées, par l'État et par l'Union Européenne.

Le PNR du Haut-Jura - Un périmètre cohérent.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, je dirais que la création du PNR du Haut-Jura a permis tout d'abord d'identifier un territoire cohérent. Fondé en 1986, il comptait à l'origine une cinquantaine de communes. Noël-Georges Grenier, son fondateur et premier président, a conduit en 1997-1998 la première révision de la charte, qui fut particulièrement importante.

À cette occasion en effet, le nombre de communes qui ont décidé d'adhérer au parc a avoisiné la centaine et une nouvelle région, Rhône-Alpes, ainsi que deux nouveaux départements, l'Ain ⁽¹⁾ et le Doubs ⁽¹⁾, étaient concernés. En 1998, notre PNR est ainsi devenu un territoire que je qualifierai de très « pertinent ».

Dans le cadre de la révision de la charte qui est aujourd'hui achevée (nous attendons l'arrêté ministériel de classement dans les prochains jours), nous avons voulu par conséquent conforter le parc plutôt que d'élargir son périmètre de manière significative, même si nous comptons quelques nouveaux adhérents : à peu près la moitié de la communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs dans le Haut-Doubs, à l'exception de Métabief et des communes du val de Malbuisson.



La haute chaîne du Jura.
© PNR du Haut-Jura.

Comme nous l'avons souhaité, ainsi que nos deux régions de référence, cette extension (une dizaine de communes) reste très raisonnable.



Le Chapeau de Gendarme.

© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.

Lorsque la révision de notre charte sera validée par la signature de l'arrêté ministériel, le PNR du Haut-Jura comptera 122 communes et sept villes « portes », qui marquent les limites de notre territoire : Pontarlier au nord, la communauté de communes d'Oyonnax et Bellegarde-sur-Valserine au sud, Divonneles-Bains, Gex et Ferney-Voltaire à l'est, et enfin Champagnole au nord-ouest.

Ainsi, à la faveur des révisions de sa charte, notre parc s'est progressivement affranchi des limites administratives qui ne sont plus toujours très pertinentes aujourd'hui, puisqu'il s'étend, comme je vous l'ai déjà indiqué, sur deux régions et trois départements. Il couvre désormais l'essentiel de la partie haute du massif jurassien et forme par conséquent un territoire très cohérent.

À l'est, il est au contact du parc naturel régional du Jura vaudois qui nous ressemble beaucoup (nos amis suisses ont en effet adopté le concept des PNR français). Il revêt ainsi une dimension transfrontalière dont l'importance ne fera que croître au fil des années, j'en suis convaincu.

Notre coopération avec d'autres pays ne se limite pas à la Confédération Helvétique, dans le cadre des programmes européens INTERREG⁽²⁾, qui permettent de subventionner des projets transfrontaliers. Nous avons déjà travaillé également avec des territoires québécois, finlandais, suédois, italiens,...

Un territoire de projets.

Comme tous les autres parcs naturels régionaux de France, le nôtre est avant tout un territoire de projets. Il est un extraordinaire catalyseur pour toutes les actions que les collectivités souhaitent entreprendre. Le maître d'ouvrage, par exemple une commune du PNR, apporte sa part d'autofinancement à l'opération envisagée (entre 20 et 30% du coût de celle-ci). Nous nous chargeons ensuite de trouver le complément.

Chaque fois qu'une commune dépense un euro, cet investissement est bonifié de 8 à 10 euros par nos partenaires. Pour la ville de Morez, un territoire urbain qui ne figure

pas parmi ceux qui bénéficient le plus de nos actions, ce rapport est de l'ordre de 1 à 7 par habitant au cours des 12 dernières années.

Il est d'environ de 1 à 5 pour Longchaumois, mais de 1 à 10 pour Ravilolles ; j'aurai l'occasion de vous en reparler lorsque nous évoquerons ensemble l'atelier des savoir-faire.

Depuis que le programme LEADER⁽³⁾ existe, notre candidature a toujours été retenue. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un concours, d'une mise en concurrence à l'échelon européen. Ce simple exemple atteste bien que nous sommes effectivement un territoire de projets.

Il vous montre également que pour les contribuables de notre territoire, le PNR se traduit par un « retour sur impôt » exceptionnel, car nous bénéficions directement d'une partie des fonds que nous versons, dans le cadre des contributions nationales, au budget de l'Union Européenne.



Viaduc à Morez. Ligne SNCF dite « des hirondelles ».

© PNR du Haut-Jura, J. Carrot.

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Enfin, si les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes sont nos principaux partenaires, nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le commissariat à l'aménagement du massif jurassien, qui participe au financement de la plupart de nos programmes.



L'agriculture : une montbéliarde.

© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.

Une terre d'innovations et d'expérimentations.

À l'instar de tous les autres parcs naturels régionaux, celui du Haut-Jura est aussi une terre d'innovations et d'expérimentations. La loi nous l'impose. Nous sommes un laboratoire qui teste, dans des domaines très variés, des politiques publiques qui seront peut-être mises en œuvre plus tard sur l'ensemble du territoire national.

Nous tentons d'apporter des solutions aux défis que nous devons relever. Nous évaluons, afin de les

modifier si nécessaire, les mesures que nous avons imaginées afin de répondre en particulier aux évolutions sociétales et environnementales auxquelles nous sommes confrontés.

Comme lors de toute expérience scientifique, nous avons le droit à l'erreur. « Nous inventons en marchant ».

2 - Quelle est l'organisation du PNR du Haut-Jura ? Parlez-nous de ses compétences, de ses moyens humains et financiers...

Un syndicat mixte.

Comme tous les autres parcs naturels régionaux, celui du Haut-Jura est un syndicat mixte, doté d'un comité syndical composé d'environ 150 délégués, qui représentent toutes les collectivités territoriales concernées. Cette instance de décision vote notamment le budget et les grands programmes d'actions.

Le bureau est l'organe exécutif. La moitié de ses sièges est occupée par des membres des deux régions et des trois départements. Cette organisation est logique, car elle accorde une place prépondérante aux partenaires qui financent le plus la structure, avec bien sûr l'État et l'Union Européenne.

Nos compétences.

De manière générale, un PNR a très peu de compétences qui lui sont propres. Sa mission principale est la rédaction et la mise en œuvre de sa charte. Ainsi par exemple, les textes en vigueur ne nous attribuent aucun pouvoir de réglementation, sauf en matière de publicité. Dans ce domaine, nous travaillons à la suppression des dispositifs publicitaires illégaux (en particulier les panneaux de quatre mètres par trois) et à l'harmonisation de la signalétique.

L'une des spécificités du parc naturel régional du Haut-Jura, c'est qu'il bénéficie de compétences importantes qui lui ont été déléguées. Il s'agit tout d'abord de la gestion de la ressource en eau et en particulier d'un contrat de rivière, en l'occurrence celui de la Bienne. Nous le gérons depuis les grandes inondations de 1990-1991.



La ressource en eau : la Valserine.

© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.

Le Pays de Gex, le bassin de Bellegarde et le secteur d'Oyonnax ont fait le nécessaire pour disposer d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



*Les communes du PNR : Vesancy.
© PNR du Haut-Jura.*

Les communes jurassiennes du PNR, mais aussi celles du val de Mouthe dans le Doubs, nous ont confié la mission de les doter d'un document de planification de ce type.

Cette compétence qu'elles nous ont déléguée est essentielle. Elle est l'une des priorités de la nouvelle charte, car les territoires qui ne font pas l'objet d'un SCoT seront confrontés à court terme à d'importantes difficultés pour maîtriser leur urbanisation, pour préserver leur trame verte et bleue,...

Nos moyens financiers.

Nous gérons un budget annuel de cinq millions d'euros environ. Contrairement à d'autres collectivités locales, nous ne levons aucun impôt. Nos recettes proviennent tout d'abord de cotisations statutai-

res (1,3 million d'euros) versées par les communes, les communautés de communes, les départements et les régions, cotisations auxquelles s'ajoute la dotation que le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) verse à chaque PNR. Cet argent permet de financer nos dépenses de fonctionnement.

Nous bénéficions également de fonds alloués par nos partenaires institutionnels, parmi lesquels l'État et l'Union Européenne, qui participent au financement des actions que nous engageons dans le cadre d'un programme annuel, contractualisé avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces derniers nous versent chaque année un montant total d'à peu près un à 1,5 million d'euros, selon les années et les programmes.

Nos moyens humains.

Le parc naturel régional du Haut-Jura est riche d'une trentaine de salariés, de l'agent d'entretien au docteur en agronomie. De nombreux chargés de missions sont titulaires d'un diplôme acquis après cinq à sept années d'études universitaires.

Ce potentiel humain extraordinaire est une ingénierie précieuse, mise gratuitement à la disposition des communes et des structures intercommunales de notre territoire.

Il est bien évident que Longchaumois par exemple, qui compte 1 200 habitants seulement et dont je suis actuellement le maire, n'aurait jamais eu les moyens de s'offrir de tels services.

Pour vous citer une seule illustration parmi tant d'autres que j'aurais pu retenir, chaque élu qui souhaite mieux préserver un biotope sensible (une zone humide, un cours d'eau,...), sait qu'il peut s'adresser à Christian Bruneel, l'un des deux directeurs-adjoints du PNR, responsable des programmes environnementaux.



*Lac des Mortes à Bellefontaine.
© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.*

Ce n'est pas le fruit du hasard si, durant les 20 dernières années, le parc a souvent été en avance, par exemple en matière d'intercommunalité.

C'est parce que dans les années 95, Édouard Prost, l'autre directeur-adjoint de la structure, a rédigé quasiment seul l'intégralité des statuts des différentes communautés de communes du territoire.

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Bien sûr, les élus se sont approprié la démarche et ils n'ont plus besoin de nous désormais pour faire évoluer les collectivités dont ils ont la charge. Ils l'ont démontré notamment lors de la récente création de la nouvelle communauté de communes « Haut-Jura Saint-Claude »⁽⁴⁾.

Les grands programmes du PNR du Haut-Jura.

Le parc du Haut-Jura a engagé de très nombreux programmes d'actions depuis sa création.

Pour illustrer mon propos, je vous citerai par exemple le contrat de rivière Bienne, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors de notre entretien. Il s'agit d'une entreprise de longue haleine, puisqu'elle a débuté en 1992 et qu'elle se poursuit encore aujourd'hui.



Les contrats de rivière : la Bienne.
© PNR du Haut-Jura.

Je pense aussi, bien sûr, à la gestion des sites « Natura 2000 » de notre territoire, qui représente un travail important, ou encore à la maison du Parc, premier bâtiment conçu et construit en Franche-Comté selon une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).



Maison du Parc du Haut-Jura.
© PNR du Haut-Jura, Studio Vision.

L'atelier des savoir-faire à Ravilloles est également un beau succès. Il existait au centre du village une vieille usine désaffectée. D'anciens tourneurs sur bois ont fondé une association. Ils souhaitent occuper ces locaux pour montrer au public les différentes facettes de leur métier, qui occupe une place importante dans le Haut-Jura.

Le PNR a donné à ce projet une envergure supplémentaire, car l'atelier des savoir-faire organise également des stages au profit des artisans, dans des domaines aussi va-

riés que l'ébénisterie, la mosaïque, le vitrail, etc. À Ravilloles, les designers, les « styliciens » pour employer un terme plus académique, peuvent rivaliser d'imagination à l'occasion de concours. Ils ont ainsi l'opportunité de réaliser des prototypes, qui font actuellement l'objet d'une très belle exposition.

Le parc a également apporté sa contribution à la création du musée de la lunetterie à Morez. La muséographie a été financée dans le cadre du programme LEADER. La participation de l'Union Européenne a été de l'ordre de 500 000 euros.

Les mobilités constituent un enjeu fort pour notre territoire. Nous accueillons en effet de nombreux frontaliers, qui se déplacent quotidiennement pour aller travailler et le soir pour rejoindre leur domicile. C'est le même syndicat mixte qui « porte » le PNR et le Pays du Haut-Jura. Celui-ci travaille sur les mobilités, avec le Pays horloger (Morteau) et celui du Haut-Doubs (Pontarlier), ainsi qu'avec nos amis suisses.

Il s'agit de définir une politique cohérente à l'échelle de l'ensemble du massif (promotion du covoiturage,...). Nous en sommes au stade de l'analyse, de la définition des besoins, etc.

Ce projet de plusieurs centaines de milliers d'euros et l'engagement d'un SCoT constituent très certainement nos deux programmes majeurs pour l'année 2011.

3 – Que pouvez-vous dire au sujet de la nouvelle charte ?

Un parc naturel régional n'est pas une collectivité territoriale classique et pérenne, à l'instar d'une commune. C'est un syndicat mixte dont l'existence est remise en cause tous les 12 ans, lors de la révision de sa charte. À cette occasion, son devenir dépend de la signature, par le ministre compétent, de l'arrêté validant son nouveau projet de développement durable.

À l'image de celles de la plupart des PNR, la précédente charte était relativement classique. Elle était le fruit d'une démarche très analytique, c'est-à-dire d'une approche thématique de l'ensemble de nos activités. Elle comportait en particulier plusieurs volets distincts, consacrés notamment à l'agriculture, à la protection de l'environnement, à la conservation des savoir-faire locaux, à la « cohérence citoyenne » et à la démocratie participative, etc.

La nouvelle charte est composée de trois parties qui correspondent aux trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le volet social.

La dimension sociale de la nouvelle charte.

En mettant d'abord l'accent sur la dimension sociale de la nouvelle charte et sur le nécessaire renforcement de la cohérence du territoire, nous avons souhaité démontrer que la politique du parc en matière de développement durable ne se limitait pas à l'environnement, même si la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore, reste au centre de nos préoccupations.

Ainsi, « mettre en chantier » un SCoT est très clairement l'une de nos premières priorités. Nous souhaitons engager la procédure dans le courant de ce mois de février 2011.

Sur le plan culturel, nous participions auparavant essentiellement à la protection et à la mise en valeur des sites naturels et du patrimoine bâti. Nous souhaitons désormais mettre en œuvre des politiques culturelles plus ambitieuses, créatrices de « lien social ».



La Borne au lion.

© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.



La culture : le musée du jouet. (Moirans-en-Montagne).

© PNR du Haut-Jura.

Enfin, l'un des enjeux de ce premier volet de la charte est de promouvoir l'appropriation de notre projet de développement durable par les élus et par la population.

Un effort doit être fait en matière de communication et de démocratie participative. Il faut bien reconnaître que jusqu'à présent, ce n'est pas dans ces deux domaines que nous avons été les plus performants !

Il s'agit par conséquent de faire le nécessaire pour que le PNR ne soit plus perçu, comme c'est encore trop souvent le cas, comme une espèce d'« Objet Volant Non Identifié » qui plane au-dessus du Haut-Jura, qui régent et contraint de manière technocratique.

Cette image ne correspond pas à la réalité ; je vous rappelle qu'un parc n'a rigoureusement aucun pouvoir de réglementation, sauf en matière de publicité.

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.



La faune du Haut-Jura : l'Apollon.

© PNR du Haut-Jura, C. Le Pennec.

L'environnement.

Les sites « Natura 2000 » s'étendent sur à peu près 40% de la superficie totale de notre territoire. Si le Jura est particulièrement bien placé quant à l'application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », c'est en grande partie grâce au Haut-Jura.

La préservation des biotopes, de la faune et de la flore, de la ressource en eau, ainsi que l'éducation au territoire, restent par conséquent des enjeux majeurs pour le PNR et constituent le deuxième pilier de notre nouvelle charte.

L'économie.

L'économie constitue le troisième et dernier volet de notre projet de développement durable et non le moindre. Celui du Haut-Jura est le plus industriel de tous les parcs na-

turels régionaux de France. Pour bien prendre en compte l'identité locale, il faut garder cette caractéristique à l'esprit. Nous sommes une espèce d'usine à la campagne, un territoire riche d'une multitude de petits ateliers de production et de transformation, disséminés dans un espace rural privilégié.

La protection de notre environnement par exemple ne pourra pas s'imposer chez nous au détriment de l'industrie, car c'est cette dernière qui nourrit une part non négligeable de notre population : un emploi sur deux est industriel !



L'industrie du massif : la lunetterie.

© PNR du Haut-Jura, P. Andlauer.

L'un des enjeux est de conforter l'économie locale et de lui apporter une valeur ajoutée, notamment environnementale. L'évolution des mentalités se traduit par une exigence accrue de la société quant à la qualité des produits, notamment alimentaires, qui sont consommés.

C'est particulièrement vrai dans les pays du Nord de l'Europe qui sont généralement aussi, je vous le rappelle, ceux de l'Union qui se portent le mieux sur le plan économique...

La priorité de nombreux PNR est la préservation de l'environnement. Le développement économique et social est parfois conçu comme une espèce de « cerise sur le gâteau », qui permet de mieux faire accepter par les habitants les politiques de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. Je suis sincèrement convaincu que, chez nous en particulier, cette logique gagne à être inversée, et qu'un développement économique et social « durable » peut générer une politique environnementale exemplaire.

En conclusion, je dirai que notre nouvelle charte traduit une autre façon d'envisager le rapport au territoire. Elle n'exclut pas, mais elle tente au contraire de mieux associer la population locale à la gestion du parc. Pour être couronné de succès, notre projet de développement durable doit être partagé.

C'est pour cette raison que je n'ai aucune difficulté à travailler avec les associations de chasseurs, ou avec les organisateurs de « la ronde du Jura », qui est une épreuve sportive automobile. Il n'y a aucune raison

sérieuse pour que, la plupart du temps, nous ne puissions trouver des compromis permettant d'éviter les conflits d'usage, ou de concilier par exemple développement économique, tourisme, loisirs et protection de l'environnement.

4 - Quels défis le parc devra-t-il relever dans les années à venir en matière d'environnement et de cadre de vie ?

Les fragilités de notre territoire sont à la hauteur de ses atouts et de ses richesses. Il ne faut pas se nourrir d'illusions. Nous avons parfois le sentiment que si nous avons hérité d'un cadre de vie exceptionnel, c'est parce que depuis la nuit des temps nos anciens ont su le préserver. Nous sommes souvent sincèrement convaincus que nous saurons reprendre le flambeau et poursuivre ce qu'ils ont entrepris.

Si j'osais cette image empruntée au cinéma, il ne faut pas se tromper de scénario. Nous ne sommes pas les acteurs du même film que nos grands-parents. Pour la plupart, ils élevaient des vaches et ils ne se déplaçaient pas tous les jours pour aller travailler. Ils n'avaient pas par conséquent deux ou trois voitures par ménage. Ils ne consommaient pas non plus 150 litres d'eau par jour et par personne, etc.

La réalité est que nous dilapidons l'héritage qu'ils nous ont légué. Aujourd'hui, nos paysages se ferment, la biodiversité régresse,...



*La flore du Haut-Jura : orchidées.
© PNR du Haut-Jura.*

Les changements climatiques et la ressource en eau.

Les changements climatiques tout d'abord constituent l'un des problèmes majeurs auxquels nous sommes déjà confrontés. Je préfère ce terme à celui de « réchauffement », qui est inapproprié et qui brouille une réalité dont chacun doit prendre conscience. Pour vous citer un seul exemple, je vous rappellerai que l'hiver en cours est semble-t-il l'un des plus froids de ces dernières décennies. Aussi, nos concitoyens ne comprennent pas les scientifiques qui leur disent que le climat se réchauffe.

En revanche, ils ont bien assimilé, pour la plupart, que les bouleversements météorologiques étaient bien réels, qu'ils étaient plus fréquents et malheureusement plus dramatiques que par le passé.

Il suffit de regarder par la fenêtre. Il n'y a pas une once de neige dehors, alors qu'il en est tombé beaucoup en novembre et en décembre, mais elle a très rapidement fondu,

en raison de hausses brutales des températures et de quelques épisodes pluvieux.

Les changements climatiques sont déjà très graves pour le Haut-Jura, car ils ont des conséquences sur les paysages, sur la biodiversité ou encore sur l'économie locale. Quand les spécialistes de la forêt expliquent qu'à très court terme, dans le massif jurassien, les épicéas pourraient disparaître au-dessous de 1 000 mètres, je suis très préoccupé. Je n'imagine pas en effet ma commune de Longchaumois par exemple sans ces arbres qui sont indissociables de l'identité locale depuis des lustres. Il s'agit malheureusement d'une réalité qui nous concerne dès à présent. Dans le Pays de Gex, le chêne colonise ainsi progressivement certains versants.

La raréfaction de la ressource en eau est le corollaire de ces bouleversements météorologiques. Ce qui a posé problème au cours du mois de janvier qui vient de s'écouler, c'est l'absence de précipitations significatives.



*La ressource en eau : le Flumen.
© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.*

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.



*La filière bois : un bûcheron.
© PNR du Haut-Jura.*

Des épicéas vont avoir tendance à rougir durant l'été, pas de honte, parce qu'ils ne seront bientôt plus à leur place chez nous et qu'ils seront des parias bannis par le climat, mais bien à cause de la sécheresse. Le massif jurassien est d'autant plus fragile qu'il est karstique. Nos sols calcaires retiennent mal les pluies qui arrosent notre territoire.

La biodiversité.

La régression de la biodiversité est mondiale. Ce constat ne concerne pas uniquement les pays développés de la zone tempérée. Il s'agit malheureusement d'un problème global, à l'échelle de la planète dans son ensemble.

Le PNR du Haut-Jura a la chance d'accueillir une faune et une flore riches et diversifiées. Nous découvrirons encore aujourd'hui des espè-

ces protégées à l'échelon national ou européen, dont nous ignorions la présence sur notre territoire.

Même si nous avons été plutôt préservé jusqu'à présent, la biodiversité est extrêmement fragile chez nous comme partout ailleurs. La protection des zones humides et des tourbières en particulier est l'un des défis majeurs que nous devons relever.



*La flore du Haut-Jura : une droséra.
© PNR du Haut-Jura.*

L'urbanisation et la consommation de l'espace.

Comme quasiment partout ailleurs, l'urbanisation se fait dans le Haut-Jura de manière extensive et au détriment des bonnes terres agricoles. Lorsque nous construisons des lotissements, nous avons tous tendance à les implanter à côté du village, sur des terrains plats qui sont précisément les meilleurs pour les agriculteurs. Ils les exploitent en effet

plus facilement que ceux qui sont en pente.

Piloté par les services de l'État, « l'atelier montagne », qui a concerné le secteur de la station des Rous-ses, a été une excellente démarche. Il a contribué à une prise de conscience.

Il a permis également d'identifier quelques outils permettant de mieux maîtriser l'étalement urbain, le mitage et la consommation du foncier. Beaucoup reste à faire cependant, car c'est peut-être dans ce domaine que les mentalités ont le plus de mal à évoluer.

L'urbanisme frugal occupe une place importante dans notre nouvelle charte. Le parc naturel régional du Haut-Jura a un rôle essentiel à jouer, en valorisant par exemple les lotissements expérimentaux d'Avignon-lès-Saint-Claude ou de Lavans-lès-Saint-Claude, à la conception desquels nous avons été associés.

Le PNR prendra peut-être un peu d'avance dans ce domaine, mais je suis convaincu que l'enjeu est tellement important que nous serons très vite rattrapés par des dispositions législatives et réglementaires drastiques, qui s'appliqueront sur l'ensemble du territoire national.

Il faut également améliorer la qualité de l'urbanisme. Certes, je suis un privilégié, car j'habite dans une vieille ferme que j'ai restaurée : elle est isolée avec de la ouate de cellulose, etc.



Une ferme du Haut-Jura.
© PNR du Haut-Jura.

Toutefois, je suis consterné chaque fois qu'un constructeur de la plaine bâtit à Longchaumois un pavillon de type « Saône-et-Loire ». Le projet répond aux prescriptions de notre Plan Local d'Urbanisme et, en tant que maire, je ne peux malheureusement pas refuser le permis de construire, même s'il s'agit d'un habitat énergivore qui n'est pas intégré dans son environnement.

Bien sûr, l'acheteur se laisse généralement convaincre par le prix relativement bas de la construction ; celle-ci ne répond évidemment pas aux objectifs relatifs aux Bâtiments Basse Consommation (BBC). Toutefois, la conséquence de son choix est qu'il ne récupérera pas le montant de son investissement initial lors de la vente de son bien, car il sera propriétaire d'une

« épave thermique », dont les différents bilans exigés par les textes en vigueur seront catastrophiques.

Dans les cas les plus extrêmes, lorsque le coût des carburants aura encore augmenté, sa maison sera invendable, car située trop loin des lieux où sont concentrés les emplois et les services. Cette forme d'accès à la propriété n'est pas durable.

5 - À quels enjeux économiques et sociaux le PNR du Haut-Jura est-il confronté ?

Les changements climatiques que j'évoquais à l'instant, notamment l'enneigement plus irrégulier qu'autrefois, ont déjà un impact sur les activités touristiques qu'il faut impérativement diversifier.

Ce « tourisme des quatre saisons » dont vous entendez beaucoup parler, mais qui tarde à s'imposer de manière significative, est une bonne transition pour évoquer l'économie en général et l'industrie en particulier.



Le tourisme : des randonneurs.
© PNR du Haut-Jura, J. Carrot.

L'industrie.

Notre industrie est d'autant plus fragile qu'il s'agit du secteur qui souffre le plus dans les pays développés. Elle pâtit de la concurrence des pays émergents, et nous produisons de moins en moins localement ce que nous consommons.

Cela pose un problème pour les jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi, mais aussi pour leurs aînés qui travaillent dans le secteur secondaire et qu'il faut parfois reconvertir.



L'artisanat : la tournerie.
© PNR, G. Benoit-à-la-Guillaume.

Nous prenons conscience du problème lorsque des entreprises locales sont confrontées à de graves difficultés. Ce fut par exemple le cas de Smoby par le passé, ou de MBF à Saint-Claude actuellement. Toutefois, ces crises ne sont malheureusement que l'écume d'une fragilité en partie masquée par le phénomène des frontaliers. L'horlogerie de luxe se porte bien et les entreprises de la vallée de Joux emploient en effet une partie de la main d'œuvre du Haut-Jura.

Cinq questions posées à Jean-Gabriel NAST, maire de Longchaumois et président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.



Les services : un « visio-guichet ».
© PNR du Haut-Jura.

Le très haut débit et les services.

Le désenclavement est un autre défi que nous devons relever. Je ne vous parle pas nécessairement des routes. Je pense également au très haut débit. Il est primordial que chacun en bénéficie très vite, partout et pas uniquement dans les zones artisanales. Il s'agit de permettre notamment à des particuliers et à des micro-entreprises de travailler localement, par exemple dans le secteur tertiaire. L'enjeu est de promouvoir les activités de services sur notre territoire, et pas seulement dans le domaine du tourisme, même si internet est indispensable pour les professionnels qui louent des gîtes, etc.

C'est d'autant plus important que le maintien des services en milieu rural est l'une des réponses que nous

devons apporter aux évolutions démographiques et sociales de notre territoire. C'est vital pour les plus fragiles de nos concitoyens, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas, ou qui ne sont plus mobiles : les jeunes à la recherche d'un emploi et qui n'ont pas encore les moyens financiers d'acheter une voiture, les personnes âgées qui ne peuvent plus conduire, parce qu'elles sont confrontées à des problèmes de santé,...

À Longchaumois, renforcer l'attractivité du village est l'une de nos priorités depuis au moins une vingtaine d'années. Nous disposons d'à peu près tous les services possibles et imaginables. C'est ainsi que la commune a fait construire le cabinet de notre médecin qui est notre locataire. Nous avons vendu au pharmacien le nouveau local qu'il occupe, ce qui lui a permis de déplacer et d'agrandir son officine, etc

Nous avons bien conscience que nous ne pouvons pas disposer dans un village comme le nôtre de tous les services publics. Le coût d'une telle présence serait rédhibitoire et le contexte budgétaire de la France ne le permettrait pas.

Toutefois, la population n'a pas besoin nécessairement de rencontrer systématiquement une personne en

chair et en os. C'est pour cette raison qu'avec l'aide du parc, nous avons installé à la mairie un « visio-guichet », qui permet à celui qui le souhaite de communiquer avec les agents de la caisse d'assurance maladie et de pôle emploi. Je ne sais pas si cette initiative sera couronnée de succès, mais j'estime que nous avons le devoir de tenter l'expérience.

L'agriculture.

Denis Michaud, le maire de Reculfoz dans le Haut-Doubs (il est membre du bureau du PNR), vous en parlerait mieux que moi. S'il n'y a pas de paysans, il n'y a pas de paysages. Nos agriculteurs ne sont pas seulement des exploitants. Ils façonnent nos sites identitaires et ils produisent des « valeurs » culturelles. Si la gastronomie française a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est aussi grâce à eux. Le mérite n'en revient pas uniquement à nos grands chefs.



L'agriculture : la fenaison.
© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.

Pour être exhaustif, je vous dirai enfin que je n'oublie pas la valeur économique, marchande, de la production agricole locale. Elle est essentielle car, à l'instar des représentants de toutes les autres professions, nos paysans ne vivent pas de l'air du temps...



*Cave d'affinage du bleu de Gex.
© PNR du Haut-Jura, L. Gaignerot.*

Nous avons la chance de bénéficier d'une agriculture dont la très grande qualité se traduit notamment par quatre prestigieuses Appellations d'Origine Protégée (AOP) fromagères : le comté, le morbier, le mont d'or et le bleu de Gex. Le cahier des charges de ce dernier est tellement strict (il interdit par exemple les épandages des boues des stations d'épuration), que le produit peut être qualifié de « biologique », même s'il n'en a pas le label.

Ces fromages sont clairement identifiés à leurs terroirs. Quand vous les dégustez, c'est un peu du Haut-Jura que vous consommez. Il existe un effet de miroir, ou d'écho, entre notre territoire et ses produits agricoles.

Préserver notre environnement et notre cadre de vie, c'est donner de la valeur ajoutée à nos fromages. Cette plus-value est essentielle, comme je vous l'ai précisé lorsque j'évoquais le volet économique de notre nouvelle charte.

Je suis géographe de formation. Les spécialistes de cette science humaine parlent de désertification rurale dès lors que le secteur primaire représente moins de 2% de la population active. Ce qui me préoccupe tout d'abord, c'est que sur notre territoire, ce pourcentage est compris entre 1 et 2%. Le premier défi que nous devons relever est par conséquent celui de la reprise et de la pérennité des exploitations.

Nous sommes malheureusement confrontés à des évolutions économiques que nous ne maîtrisons pas, par exemple la concentration du capital agricole. En moyenne, une seule ferme en a remplacé quatre qui existaient par le passé.

De nos jours, un agriculteur gère ainsi une surface peut-être dix fois plus vaste qu'autrefois. Bien souvent malheureusement, il ne peut pas le faire avec le même soin que les quatre paysans qui se partageaient jadis son exploitation. C'est en partie pour cette raison que les terres les moins accessibles et les moins productives retournent progressivement à la friche et à la forêt.

La révision de la Politique Agricole Commune est un autre enjeu dont la maîtrise nous échappe localement. Les agriculteurs ont été nombreux à dénoncer les quotas laitiers et à se réjouir de leur suppression. Certains prennent aujourd'hui conscience qu'ils étaient un outil de régulation qui pouvait contribuer à préserver une production agricole de qualité, mais aussi à limiter l'érosion de leurs revenus.

On le voit, « les questions posées au territoire » sont nombreuses. Mais notre volonté politique, alliée aux pistes d'actions concertées traduites dans la nouvelle charte du parc, nous laisse espérer pouvoir apporter des éléments de réponse pertinents.

Propos recueillis le mardi 1^{er} février 2011 par Évelyne Salin et Jean-Luc Gomez.

⁽¹⁾ Lors de la révision de sa charte en 1997-1998, ont adhéré au PNR du Haut-Jura : les « bas-monts » de la communauté de communes du Pays de Gex, la communauté de communes d'Oyonnax en tant que « ville-porte », des communes du Haut-Doubs (le val de Mouthe).

⁽²⁾ INTERREG : programme opérationnel de coopération territoriale européenne.

⁽³⁾ LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

⁽⁴⁾ En 2010, les communautés de communes du Val de Bièvre, du plateau du Lizon et des Hautes Combes ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes « Haut-Jura Saint-Claude ».

Pour en savoir un peu plus...

« De mes premières leçons de géographie, je n'ai gardé en mémoire qu'une seule carte : celle qui ne portait aucune frontière. Elle avait la couleur des prairies, des rivières, des forêts, des océans et des neiges éternelles. Elle était une harmonie parfaite ; le portrait un peu naïf d'une terre que personne ne cherchait à partager. On l'appelait la carte physique par opposition à la carte politique toute découpée et bariolée par un peintre sans talent et sans âme. C'est assez dire que, pour moi, la géographie est toujours sentimentale. Et, lorsqu'on me demande d'évoquer le Jura, ce n'est jamais à un département que je pense, mais d'abord à une palette, ces monts d'un bleu inimitable sur quoi pèse un ciel souvent très dense, aux nuances d'une infinie richesse. Le Jura c'est cela. Cela, et puis les hommes ».

Bernard Clavel (1923 - 2010), « La Grande Patience » (préface), éditions Omnibus, Paris, 2003.

« À trois ans, j'avais de la neige jusqu'aux yeux et ne m'en remis jamais...Je peux vous assurer qu'après tant de voyages à travers la planète, le mieux, c'est encore ici, dans le massif du Jura ».

Pierre Bichet (1922 - 2008), cité dans « Racines comtoises. Généalogie et patrimoine en Franche-Comté » :

<http://www.racinescomtoises.net/?Pierre-Bichet-1922-2008>

I - Les territoires durables :

« Objectif développement durable. Comprendre agir sur son territoire. Retours d'expériences et recommandations pour l'agenda 21 local », Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE), 2005 :

http://www.rare.asso.fr/images/guidedd_05.pdf

BESANCENOT (François), « Territoire et développement durable. Diagnostic », Éditions L'Harmattan, collection « Entreprises et Management », Paris, 2009.

CHARLOT (Antoine), « Agir ensemble pour des territoires durables ou comment réussir son agenda 21 », publication du Comité 21 (comité français pour l'environnement et le développement durable), Paris, 2008.

LORACH (Jean-Marc) et de QUATREBARBES (Étienne), « Guide du territoire durable. L'agenda 21 territorial pour les collectivités locales et leurs partenaires », Éditions Village mondial, Paris, 2003.

«ZUINDEAU (Bertrand) (ouvrage collectif), « Développement durable et territoire », Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq (59), 2010.

II - Le massif jurassien :

A - La géologie et les paysages :

« Atlas des paysages de Franche-Comté. Le Jura », Néo-éditions, Besançon, 2001.

« Jurassique...Jura. Métamorphoses d'un paysage », « Centre Jurassien du Patrimoine » et « société jurassienne d'émulation », Porentruy / Lons-le-Saunier, mai 2007.

BENOIT À LA GUILLAUME (Gérard) (photographies), LABANDE (François) (textes), « Haut-Jura de la Valserine à la vallée de Joux », Éditions Olizane et Gérard Benoit à la Guillaume, Genève (Suisse), 1994 et 1995.

BICHET (Vincent) et CAMPY (Michel), « Montagnes du Jura – Géologie et paysages », Néo-éditions, Besançon, 2008.

CORRET (Gérard), « Le Jura vu du ciel », Éditions Carte Performance, collection Eurociel, Saint-Apollinaire (21), 2005.

LACROIX (Didier) (photographies), CHAUVIN (William) (textes), « Jura le langage du temps », Titom Éditions, L'Étoile (39), novembre 2004.

LOUP (Michel) (photographies), GASCAR (Pierre) (textes), « Jura de lumières », conception et édition Michel Loup, Perrigny (39), 1995.

LOUP (Michel) (Photographies), CABIRON (Bernard) (textes), « Paysages – Massif du Jura », conception et édition Michel Loup, Perrigny (39), 2001.

B - L'environnement, la faune et la flore :

LOUP (Michel) (Photographies), ADRIAENS (Aino) (textes), « À fleur d'eau », Titom Éditions, 2010.

LOUVRIER (Patricia) et VINCENT (Anne-Sophie), « Faune et flore du Haut-Jura », PNR du Haut-Jura, juillet 2002.

MANNEVILLE (Olivier) (ouvrage collectif), « Le monde des tourbières et des marais » (France, Suisse, Belgique, Luxembourg), éditions « Delachaux et Niestlé », Collection « Les références du naturaliste », 2006.

VERGON (Jean-Paul) (ouvrage collectif), « Les poissons amphibiens et reptiles de la montagne jurassienne », Néo-éditions, Besançon, 2005.

« Chiroptères et oiseaux du Haut-Jura. Secondes rencontres jurassiennes. Prénovel, 22 et 23 mars 1997 », PNR du Haut-Jura, 2000.

« Le Haut-Jura...Amphibiens et reptiles », PNR du Haut-Jura, 1990.

« Le Haut-Jura...De forêts en tourbières. Guide de la flore. », PNR du Haut-Jura, juin 1989.

C - L'artisanat et les savoir-faire :

Retrouvez toutes les publications du PNR du Haut-Jura concernant l'artisanat et les savoir-faire, mais aussi les randonnées et la découverte, l'environnement, le patrimoine, ainsi que les guides techniques, les beaux livres, les jeux,..., à l'adresse internet suivante : <http://www.parc-haut-jura.fr/fr/boutique/index.php#>

D - Le Commissariat à l'aménagement du massif du Jura :

« Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura », DATAR, Commissariat à l'aménagement du massif du Jura, juillet 2006 : http://www.datar.gouv.fr/montagne_331/schemas_massif_795.html

Cette bibliographie n'est bien évidemment pas exhaustive. Comment évoquer le Jura sans citer également les œuvres de ceux qui, à l'instar de Bernard Clavel et de Pierre Bichet, mais aussi de tant d'autres artistes, ont décrit, peint ou photographié les paysages et les gens du massif ?



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA.

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Gérard Perrin.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Claude Borcard, Michel Cothenet, Jean-Luc Gomez, Jean-Gabriel Nast, Béatrice Neel, Évelyne Salin.

CRÉDITS PHOTOS :

P. Andlauer, « Atelier montagne », G. Benoit-à-la-Guillaume, J. Carrot, M. Cothenet, J. Culat, L. Gaignerot, C. Le Penneec, R. Locatelli, R. Michaud, F. Neret, M. Pistoiresi, PNR du Haut-Jura, Studio Vision.

COMITÉ DE RELECTURE :

Pascal Charlot, Catherine Pernot, Marc Pistoiresi, Évelyne Salin.

MISE EN PAGE :

Jean-Luc Gomez, Florence Neret, Évelyne Salin.